

REPUBLIC OF CAMEROON  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'ADAMAOUA  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU MBERE  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE NGAOUI  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
ADAMAOUA REGION  
\*\*\*\*\*  
MBERE DIVISION  
\*\*\*\*\*  
NGAOUI COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARIAT  
\*\*\*\*\*

## DECISION MUNICIPALE N° 027/2025 /DM/CNG/SG

Déclarant infructueux la demande de cotation N°0000005 /DC/CNG/SG/CIPM/2025 du 03 février 2025 pour l'aménagement d'un jardin public au site touristique de Ngaoui et l'avis d'appel d'offres national ouvert N° 000009/AONO/CNG/SG/CIPM/2025 du 04 février 2025 relatif au traitement de la fondrière sur la rivière Gangambaye, dans la Commune de Ngaoui, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAOUI  
(Chevalier du Mérite Camerounais)

**Vu** la Constitution ;  
**Vu** la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;  
**Vu** la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
**Vu** la loi N°2019/024 DU 24 Décembre 2019 Portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;  
**Vu** le décret N° 95/082 du 24 avril 1995 portant création de la commune rurale de NGAOUI ;  
**Vu** le décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation de leurs services ;  
**Vu** le décret N° 2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
**Vu** l'arrêté N°000023/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de monsieur ABDOURAMANOU LABI comme Maire et des Adjoints à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngaoui, département du Mbéré, Région de l'Adamaoua ;  
**Vu** l'arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions de passation des marchés auprès des communautés urbaines, des communes et communes d'arrondissement ;  
**Vu** la décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des Présidents de commissions Internes de Passation des marchés auprès des Communes et Communes d'arrondissements.  
**Vu** la circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives au suivi et au contrôle de l'exécution des Budgets des collectivités territoriales décentralisée pour l'Exercice 2025 ;  
**Vu** la décision Municipale N° 002/2025/DM/CNG/SG du 20 Janvier 2025 portant constatation de la Commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Ngaoui ;  
**Vu** la correspondance N° 154/L/ARMP/AD/CCR/CSPE/NW/SD/25 de Monsieur le Chef de Centre régional ARMP Adamaoua ;  
**Vu** les dispositions budgétaires de la Commune de Ngaoui pour l'exercice 2025,  
 Considérant les nécessités de service ;

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont déclarés infructueux les demande de cotation N°0000005 /DC/CNG/SG/CIPM/2025 du 03 février 2025 pour l'aménagement d'un jardin public au site touristique de Ngaoui et l'avis d'appel d'offres national ouvert N° 000009/AONO/CNG/SG/CIPM/2025 du 04 février 2025 relatif au traitement de la fondrière sur la rivière Gangambaye.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ngaoui, le 12 JUIL 2025

Le MAIRE,  
(Autorité Contractante)

#### Ampliations :

- Préfet/Mbéré
- CAR/ARMP-AD ✓
- DDMAP/Mbéré
- Chronos/Archives

